
LA MER NOIRE : UN CENTRE DE GRAVITE STRATEGIQUE

Annie Jafalian*

Située entre l'Europe, le Moyen-Orient et l'ex-URSS, la mer Noire constitue un centre de gravité stratégique. Théâtre de luttes d'influence, cet espace maritime se distingue par la diversité de ses États littoraux et des ensembles géopolitiques auxquels ils appartiennent : la Russie, acteur majeur de la Communauté des États indépendants (CEI), la Turquie, membre de l'OTAN, la Roumanie et la Bulgarie, futurs adhérents de l'Union européenne, et, enfin, la Géorgie et l'Ukraine, où les « révolutions démocratiques » pourraient contribuer à modifier les équilibres politiques et institutionnels dans la région. Champ de projection de la puissance, la mer Noire est également une zone où les États-Unis déploient leur influence et acquièrent, auprès de certains États riverains, le statut de partenaire stratégique de premier plan.

Dans cet ensemble géopolitique hétérogène, la mer Noire structure-t-elle un ordre régional qui lui est propre ? Zone d'échanges et de transit, elle a servi de fondement à la création d'une organisation singulière : l'Organisation de la coopération économique de la mer Noire (OCEMN). Ayant favorisé le développement de projets variés, cette coopération n'a cependant pas abouti à des actions significatives. En effet, de nombreux différends opposent les États de la région. Aujourd'hui réactivée par certains de ses membres, l'Organisation demeure, de fait, un espace de coopération à géométrie variable et transitoire.

1. La régionalisation de l'espace

C'est à la fin de la guerre froide qu'a été créée, sous l'impulsion de la Turquie, la zone de coopération économique de la mer Noire. Réunis à Istanbul le 25 juin 1992, les représentants de onze États littoraux et voisins de la zone¹ se sont engagés à promouvoir leurs relations économiques – bilatérales et multilatérales – et à faire de leur territoire un espace de paix, de sécurité et de prospérité. Parmi les domaines de la coopération figuraient, en particulier, les moyens de transport et de communication, les énergies et les matières premières, le tourisme et l'environnement.

Depuis, la coopération autour de la mer Noire a progressivement été diversifiée et institutionnalisée. En vertu de la déclaration de Bucarest, signée le 30 juin 1995, les chefs d'État et de gouvernement ont donné une dimension sécuritaire à leur collaboration en définissant de nouveaux

* Spécialiste du Caucase et de l'Asie centrale, chargée de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS), Paris.

¹ L'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la Géorgie, la Grèce, la Moldavie, la Roumanie, la Russie, la Turquie et l'Ukraine. Le 16 avril 2004, la Serbie-Monténégro deviendra le douzième État membre de l'OCEMN. Voir <http://www.bsec.gov.tr/>

champs d'action : la lutte contre le crime organisé, les trafics illicites (de drogues, d'armes et de matières radioactives) ainsi que le terrorisme. Par ailleurs, au sommet de Yalta du 5 juin 1998, ils ont adopté la charte de l'OCEMN, fondant ainsi une véritable organisation régionale dotée d'institutions propres.

En dépit des efforts entrepris pour consolider l'OCEMN, le bilan de la coopération demeure limité. Certes, la Turquie et la Russie ont largement développé leurs relations, notamment en matière énergétique. Le 15 décembre 1997, la compagnie russe Gazprom a signé un contrat de livraison de gaz avec la société turque Botas pour une durée de vingt-cinq ans. C'est par la voie d'un gazoduc sous-marin traversant la mer Noire, appelé *Blue Stream* et devenu opérationnel le 29 décembre 2002, que le gaz russe est ainsi acheminé vers le port turc de Samsun. En outre, certains États littoraux de la mer Noire ont créé, le 2 avril 2001, une force de coopération navale, la *Blackseafor*, chargée d'améliorer la sécurité dans la zone². Mais, de manière générale, l'OCEMN s'apparente davantage à un forum de discussion qu'à un réel instrument d'actions communes.

2. Résistances et turbulences

De nombreux différends ont opposé certains États membres de l'OCEMN. La traditionnelle lutte d'influence entre la Turquie et la Russie dans la zone se poursuit. Partenaires obligés, ces deux puissances régionales n'ont pas joué un rôle moteur dans le processus de coopération comparable à celui du couple franco-allemand dans le cadre de l'Union européenne. Au contraire, leurs antagonismes avec certains de leurs voisins se sont cristallisés sur des questions précises : la Russie a été en conflit avec l'Ukraine concernant les conditions d'exportation de son gaz vers Europe, ainsi qu'avec la Géorgie et la Moldavie en raison du stationnement de bases russes sur le territoire de ces républiques. Quant à la Turquie, elle n'a pas ouvert ses frontières économiques ni repris ses relations diplomatiques avec l'Arménie. De fait, la rivalité turco-russe et la polarisation des relations autour de ces deux acteurs ont sensiblement affecté les cadres et l'efficacité de la coopération régionale.

En revanche, certains pays de l'OCEMN ont considérablement renforcé leurs relations avec d'autres organisations internationales. L'OTAN et l'Ukraine ont ainsi signé, le 9 juillet 1997, la charte créant un partenariat distinct entre les deux parties. Le 29 mars 2004, la Roumanie a été le premier État de la zone à devenir membre à part entière de l'Alliance atlantique. De surcroît, à l'exception de la Serbie-Monténégro, l'ensemble des pays de la région a intégré le Partenariat pour la paix de l'OTAN. L'Union européenne, de son côté, a entamé des négociations d'adhésion avec la Roumanie et la Bulgarie dès le 15 février 2000, et devrait procéder de même avec la Turquie à partir du 3 octobre 2005. À travers sa politique de voisinage, elle a également manifesté sa volonté de développer des liens

² Composée des États suivants : Bulgarie, Géorgie, Roumanie, Russie, Turquie et Ukraine. Voir <http://www.blackseafor.org/>

spécifiques avec l'Ukraine, la Moldavie et les républiques du Caucase du Sud.

3. Une coopération réactivée

Si l'OCEMN semble ainsi occuper un rang secondaire par rapport aux autres organisations internationales, l'intérêt et la spécificité de la mer Noire n'ont toutefois pas pour autant été ignorés. Réunis à Istanbul le 28 juin 2004, l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN ont noté « l'importance de la région de la mer Noire pour la sécurité euro-atlantique »³. De même, l'Union européenne a évoqué le cas particulier de cet espace maritime dans le cadre de certains de ses programmes – en matière de transport (TRACECA, PETRA⁴), dans le domaine des approvisionnements énergétiques (INOGATE, BREC⁵), en ce qui concerne l'environnement (BSEP, DABLAS⁶), etc.

Reconnue au niveau international, l'OCEMN, initialement promue par la Turquie, a même été réactivée par différents États de la région. En visite officielle à Washington le 9 mars 2005, le chef de l'État roumain a annoncé avoir discuté de la mer Noire avec son homologue, George W. Bush. Le 25 mars 2005, les présidents de la Géorgie et de l'Ukraine ont signé une déclaration conjointe appelant au développement de « l'axe entre la mer Baltique et la mer Noire ». Cet axe pourrait se matérialiser par une collaboration accrue entre les deux pays en matière énergétique, notamment en vue d'exporter le gaz et le pétrole de la mer Caspienne vers l'Europe. La Grèce, pour sa part, s'est fait le porte-parole d'une approche régionale de l'Union européenne vis-à-vis de la mer Noire. Présidente en exercice de l'OCEMN, elle a assuré le patronage d'une première rencontre entre les hauts représentants des deux organisations à Bruxelles, le 11 avril 2005.

*

Quel sens donner à la coopération autour de la mer Noire alors que cet ensemble régional demeure divisé, privé de réalisations majeures et moins attractif que l'OTAN et l'Union européenne ? La mer Noire apparaît comme l'argument stratégique que certains États de la région font valoir afin de favoriser leur ancrage ou leur adhésion au sein des structures euro-atlantiques. Selon les termes de la charte constitutive de l'OCEMN, la coopération fait explicitement « partie du processus d'intégration à l'Europe ». Face à la persistance et à l'ampleur des conflits intrarégionaux, cette étape transitoire vers un rapprochement vis-à-vis de l'Europe que représente la coopération autour de la mer Noire sera probablement longue et mouvementée.

³ Sommet d'Istanbul, 28-29 juin 2004, communiqué de presse des chefs d'État et de gouvernement, <http://www.nato.int/docu/pr/2004/p04-096e.htm>

⁴ TRACECA (Transport Corridor Europe-Caucasus-Asia), PETRA (Pan European Transport Network).

⁵ INOGATE (Interstate Oil and Gas Transport to Europe), BREC (Black Sea Regional Energy Center).

⁶ BSEP (Black Sea Environmental Program), DABLAS (Danube-Black Sea Task Force)

Pour en savoir plus

- Terry Adams, Michael Emerson et Laurence Mee, *Europe's Black Sea Dimension*, Centre for European Policy Studies, Bruxelles, 2002
- Ronald Asmus, Konstantin Dimitrov et Joerg Forbrig (dir.), *A New Euro-Atlantic Strategy for the Black Sea Region*, The German Marshall Fund of the United States, Washington DC, 2004
- Mustafa Aydin, « Europe's Next Shore: The Black Sea Region after EU Enlargement », *EU Institute for Security Studies, Occasional Paper*, n° 53, juin 2004
- Célia Chauffour (dir.), « Sur les rives de la mer Noire », *Regard sur l'Est*, n° 33, avril-juin 2003
- Oleksandr Pavliuk et Ivanna Klympush-Tsintsadze (dir.), *The Black Sea Region: Cooperation and Security Building*, East-West Institute, Armonk, 2004
- Elisabeth Sieca-Koslowski et Alexandre Toumarkine, *Géopolitique de la mer Noire*, Karthala, Paris, 2000
- Yannis Valinakis, « La région de la mer Noire : défis et opportunités pour l'Europe », *Cahiers de Chaillot*, n° 36, juillet 1999
- « La zone de coopération économique des pays riverains de la mer Noire », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien* (CEMOTI), n° 15, janvier-juin 1993